

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Fonds de transition juste - FTJ 2021-2027</b>	<b>554</b>

Le Conseil Régional,

**VU** le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen plus, au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, et établissant les règles financières applicables à ces Fonds et au Fonds «Asile, migration et intégration», au Fonds pour la sécurité intérieure et à l'instrument de soutien financier à la gestion des frontières et à la politique des visas ;

**VU** le règlement (UE) 2021/1056 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 établissant le Fonds pour une transition juste

**VU** l'avis du Conseil économique, social et environnemental régional en date du 14 décembre 2021,

**CONSIDERANT** le débat d'orientations budgétaires intervenu lors d'une séance du Conseil régional des 21 et 22 octobre 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes, et relations extérieures

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

l'inscription au budget primitif 2022 d'une dotation de 37 000 000 € d'autorisations de programme et d'une dotation de 9 450 000 € d'autorisations d'engagement, de 4 000 000 € de crédits de paiement en investissement et de 1 000 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°554 : "Fonds de transition juste - FTJ 2021-2027",

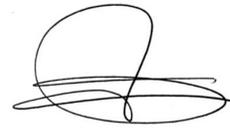
**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 37 000 000 € au titre du programme n°554 : "Fonds de transition juste - FTJ 2021-2027".

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante de 9 450 000 € au titre du programme n°554 : "Fonds de transition juste - FTJ 2021-2027".

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire, Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Démocrates et progressistes

REÇU le 20/12/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs